

## Changements dans l'utilisation de la planche dorsale longue lors du transfert entre établissements des patients victimes de traumatismes : Ce que vous devez savoir!

1. Les preuves médicales sont claires : l'utilisation de la planche dorsale longue pour assurer le transfert entre établissements des patients victimes de traumatismes majeurs N'EST PLUS recommandée. Ceci vaut même en présence d'une lésion de la moelle épinière réelle ou soupçonnée. L'utilisation de la planche dorsale longue pour transférer les patients augmente la douleur et le risque de subir des escarres. De plus, les lésions de la moelle épinière peuvent s'aggraver, ce qui rend obsolète cette pratique courante. Bien qu'il soit important de limiter les mouvements de la colonne vertébrale des patients qui sont transférés et qui ont possiblement subi une lésion de la moelle épinière, une planche dorsale longue n'est plus recommandée à cette fin.
2. En suivant les meilleures pratiques, les médecins, les infirmières et les travailleurs paramédicaux participant à tout transfert entre établissements de patients victimes de traumatismes sont fortement encouragés à retirer la planche dorsale avant le transfert. Un collier cervical peut être utilisé pour réduire les mouvements latéraux de la tête durant le transfert des patients victimes de traumatismes dans les cas suivants :
  - la possibilité d'une lésion à la colonne cervicale n'a pas été éliminée OU
  - le patient est intubé OU
  - le patient a une lésion cérébrale réelle ou soupçonnée
3. À l'automne 2015, Ambulance Nouveau-Brunswick dotera toutes les ambulances d'un brancard cuillère afin de faciliter le transfert des patients entre la civière de l'hôpital et celle de l'ambulance. Ces brancards cuillères seront également placés dans chaque Service d'urgence du Centre de traumatologie du NB afin de faciliter les transferts entre civières dans les services, au besoin. Dans l'intervalle, la planche dorsale, la glissière ou tout autre dispositif d'hôpital devrait être utilisé pour transférer les patients (chez lesquels la possibilité d'une lésion à la colonne vertébrale n'a pas été éliminée) entre civières.
4. Vous voulez plus d'information? Consultez la déclaration de consensus sur l'utilisation préhospitalière et interétablissements des planches dorsales longues, publiée sur le site Web [www.NBTrauma.ca](http://www.NBTrauma.ca), ou composez le 506-648-8040.